

Les élections européennes et régionales du 7 juin 2009: préparation et organisation



Les élections en vue du renouvellement du Parlement européen et des Parlements de Région et de Communauté du 7 juin 2009 se sont parfaitement déroulées. Ceci grâce à une préparation minutieuse de la Direction des Elections.

Ainsi, toutes les actions à entreprendre en vue des élections du 7 juin 2009 ont été reprises dans un Scénario qui se divise en 4 parties : les actions administratives, la collecte des résultats, le vote électronique et les actions pratiques. Chaque action y a été décrite brièvement, avec un timing de réalisation, avec les personnes responsables et avec un suivi de la réalisation de l'action basé sur des couleurs.

Au niveau du vote automatisé, les systèmes DIGIVOTE et JITES ont été à nouveau utilisés dans des conditions de sécurité, de fiabilité et de transparence optimales. Ainsi, le nombre d'interventions sur des machines de vote le jour des élections était dans la lignée de celui des élections de 2007 et de 2006.

En plus des actions administratives et juridiques mises en place lors de chaque élection, il convient de souligner quelques réalisations particulières et nouveautés mises en place :

- **Le vote des citoyens moins valides** : Une attention particulière a été portée aux personnes moins valides lors des élections de 2009. Ainsi suite à des rencontres avec différents collectifs représentatifs des personnes moins valides, des recommandations ont été rédigées et transmises aux communes du Royaume afin d'augmenter l'autonomie de ces personnes dans toutes les étapes du processus démocratique des élections : la propagande électorale, l'accessibilité du local de vote, l'accueil au bureau de vote et l'expression du suffrage dans l'isoloir.

- **Elections et citoyens défavorisés** : Un projet spécifique a porté une attention particulière aux personnes précarisées afin que celles-ci comprennent clairement et sans appréhension l'importance des élections dans notre démocratie. Ce projet a été mené à bien grâce à des expertes en vécu, détachées du SPP Intégration sociale auprès de notre Direction.

- **Un film pour les présidents de bureaux** : Les bureaux principaux ayant une obligation légale de formation des présidents de bureaux de vote ou de dépouillement, la direction des Elections a procédé à la réalisation de vidéos spécifiquement à cette attention. Vous pouvez consulter les vidéos ici : <http://www.ibz.rrn.fgov.be/index.php?id=1712&L=0>

- **Campagne «Comment voter valablement ? »** : Suite au constat qu'un certain nombre d'électeurs ignorent encore comment voter valablement, la direction des Elections a créé une affiche sur laquelle sont clairement indiqués quels votes sont valablement émis et lesquels ne le sont pas. Cette affiche a été placardée le 7 juin 2009 dans tous les bureaux de vote du Royaume.

- **Le vote des citoyens européens résidant en Belgique** : Dans le cadre du vote - pour l'élection du Parlement européen - des citoyens , ayant la nationalité d'un Etat membre de l'Union, résidant en Belgique, un dépliant d'information a été réalisé dans les 3 langues nationales à l'attention de ceux-ci. Ce dépliant d'information a été transmis à chaque commune de Belgique afin qu'il soit remis à ces citoyens européens. Il a également été transmis à des associations représentatives d'Européens résidant en Belgique.

Ce dépliant a également été traduit dans plusieurs langues étrangères (Anglais, Italien, Espagnol, Polonais, Grec, Roumain et Portugais) représentatives des nationalités européennes les plus rencontrées en Belgique. Ces traductions ont été placées sur le site web des élections.

- **Transmission digitale des résultats** : Un nouveau système a été développé pour la transmission digitale des procès-verbaux, la collecte et la publication des résultats. Ce nouveau processus, géré par un seul prestataire de services, a permis d'augmenter la qualité, la sécurité et la rapidité de la collecte et de la publication des résultats électoraux et des procès-verbaux des bureaux électoraux principaux.

- **Instructions et formulaires** : De nouvelles instructions et de nouveaux formulaires ont été rédigés par le service Elections, suite aux projets remis par un groupe de travail composé de personnes actives dans l'organisation des élections, et ont été utilisés à la satisfaction des différents acteurs du processus électoral lors du scrutin du 7 juin 2009.